



Déclassifié*
AS/Jur (2025) 12
7 avril 2025
fjdoc12 2025

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Situation des prisonniers politiques en Russie et au Bélarus

Note d'information

Rapporteure générale sur les prisonniers politiques en Europe : Mme Azadeh ROJHAN, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts

1. Résumé

1. Il s'agit de la première note d'information publiée depuis ma nomination en qualité de rapporteure générale pour les prisonniers politiques. Compte tenu de l'étendue de mon mandat, j'ai décidé de commencer par examiner la situation des prisonniers politiques en Russie et au Bélarus, où la répression systémique est devenue un outil essentiel pour réduire au silence les voix dissidentes, restreindre l'espace de la société civile et criminaliser l'opposition aux deux régimes.

2. En Russie, le gouvernement a poursuivi sa campagne de harcèlement des manifestants opposés à la guerre, des défenseurs des droits humains et des personnes LGBTQ+. Selon OVD-Info, l'une des organisations non gouvernementales russes les plus réputées dans le domaine des droits humains, la Russie comptait 1 566 prisonniers politiques au 24 mars 2025. Les chefs d'accusation les plus fréquemment utilisés dans les poursuites politiques qui aboutissent à des peines d'emprisonnement sont les suivants : organisation des activités d'une organisation terroriste et participation à ces activités, organisation des activités d'une organisation extrémiste et participation à ces activités, incitation publique à des activités terroristes, commission d'un acte terroriste, prise de pouvoir par la force ou conservation du pouvoir par la force, diffusion publique de fausses informations en connaissance de cause sur les forces armées de la Fédération de Russie, participation à des émeutes de masse, facilitation d'activités terroristes, recours à la violence contre un représentant de l'autorité, haute trahison, acquisition, transfert, vente, stockage, transport, expédition, réexpédition ou port illégaux d'explosifs ou de dispositifs explosifs, organisation d'une association terroriste et participation à celle-ci, incitation publique à l'exercice d'activités extrémistes, apologie du nazisme, acquisition, transfert, vente, stockage, transport, expédition ou port illégaux d'armes, d'éléments essentiels d'armes à feu et de munitions¹.

3. Au Bélarus, la situation est tout aussi désastreuse, puisque le régime de Loukachenko s'en prend non seulement aux dissidents, mais aussi à leurs proches. Selon un rapport du 14 février 2025 établi par le Groupe d'experts indépendants des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, les autorités bélarussiennes ont commis de nombreuses violations des droits humains à l'encontre de la population civile du pays, dont certaines s'apparentent à des crimes contre l'humanité d'emprisonnement et de persécution pour des motifs politiques, dans le cadre de leur tentative brutale

* Document déclassifié par la commission le 7 avril 2025.

¹ <https://repression.info/criminal/how-many-people-are-imprisoned-today>.

d'écraser toute opposition au régime de M. Loukachenko². Selon l'organisation bélarussienne de défense des droits humains Viasna, en mars 2025, le Bélarus comptait 1 201 prisonniers politiques, dont plus de 150 femmes³. Les chefs d'accusation forgés de toutes pièces utilisés pour poursuivre les détracteurs du régime sont notamment la diffamation, l'incitation à l'hostilité envers la catégorie sociale des agents des forces de l'ordre, les actes de violence ou les menaces de violence à l'encontre des agents des forces de l'ordre, l'extrémisme et le terrorisme⁴.

4. La présente note d'information fournira de plus amples précisions sur la situation des prisonniers politiques en Russie et au Bélarus, notamment sur leurs conditions de détention et les chefs d'accusation généralement retenus contre eux, et fera le point sur les faits récents qui relèvent de mon mandat.

5. Cette note porte sur les événements survenus jusqu'en mars 2025.

2. Mon mandat

6. Conformément à son mandat, le/la rapporteur.e général.e sur les prisonniers politiques en Europe est mandaté.e pour intervenir dans des cas présumés de détentions et de poursuites pénales motivées par des considérations politiques en Europe et dans d'autres Etats ayant un statut d'observateur ou de coopération avec le Conseil de l'Europe ou l'Assemblée parlementaire⁵. Le/la rapporteur.e général.e assure le suivi des résolutions antérieures de l'Assemblée sur les questions relatives aux prisonniers politiques et fait régulièrement rapport à la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. Le 28 janvier 2025, la commission m'a nommée rapporteure générale. Je remercie ma prédécesseure, Mme Sunna Ævarsdóttir (Islande, SOC), pour ses interventions régulières et ses déclarations publiques concernant les cas signalés de prisonniers politiques en Europe (notamment en Russie et en Bélarus).

7. La résolution 1900 (2012) de l'Assemblée donne la définition suivante du « prisonnier politique » :

« Une personne privée de sa liberté individuelle doit être considérée comme un “prisonnier politique” :

a. si la détention a été imposée en violation de l'une des garanties fondamentales énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et ses protocoles, en particulier la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression et d'information et la liberté de réunion et d'association ;

b. si la détention a été imposée pour des raisons purement politiques sans rapport avec une infraction quelle qu'elle soit ;

c. si, pour des raisons politiques, la durée de la détention ou ses conditions sont manifestement disproportionnées par rapport à l'infraction dont la personne a été reconnue coupable ou qu'elle est présumée avoir commise ;

d. si, pour des raisons politiques, la personne est détenue dans des conditions créant une discrimination par rapport à d'autres personnes; ou,

e. si la détention est l'aboutissement d'une procédure qui était manifestement entachée d'irrégularités et que cela semble être lié aux motivations politiques des autorités. »

8. Cette définition est issue des travaux menés en 2001 par les experts indépendants du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les cas de prisonniers politiques en Arménie et en Azerbaïdjan, à la suite des engagements pris par ces pays lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe de libérer tous les prisonniers politiques⁶. Elle a également été approuvée par l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans la Déclaration de Bakou de 2014⁷ et sert de référence à l'action de la société civile dans de nombreux pays. Il importe de rappeler

² <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/02/belarus-human-rights-violations-remain-rampant-some-amounting-crimes-against?sub-site=HRC>.

³ <https://spring96.org/en/news/117568>.

⁴ <https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/belarus>.

⁵ <https://rm.coe.int/mandat-rapporteure-generale-sur-les-prisonniers-politiques-en-europe-/1680ac99d4>.

⁶ Voir « Addendum au rapport des experts indépendants », SG/Inf (2001)34 Addendum partie I, 24 octobre 2001.

⁷ <https://www.oscepa.org/fr/documents/annual-sessions/2014-baku/declaration-2/2540-2014-baku-declaration-eng/file>.

que toute forme ou durée de privation de liberté, qu'il s'agisse d'une peine d'emprisonnement à la suite d'une condamnation, d'une détention provisoire, d'une détention en vue d'une extradition⁸, d'une rétention administrative ou même d'une assignation à résidence, peut relever de la définition du « prisonnier politique ». Lorsque la Cour européenne des droits de l'homme conclut à la violation de l'article 5 (droit à la liberté) combiné à l'article 18 (limitation de l'usage des restrictions aux droits) de la Convention européenne des droits de l'homme à l'égard d'une personne privée de liberté, ce constat indique clairement que cette personne est un « prisonnier politique ».

3. Bélarus

9. Par le passé, l'Assemblée a condamné la répression de la dissidence au Bélarus, en appelant à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et à l'arrêt de la torture et des traitements inhumains. Elle a mis en évidence la persécution systématique qui a suivi les manifestations de 2020 contre la fraude électorale, en constatant que de nombreux prisonniers politiques restaient détenus dans des conditions épouvantables, notamment au secret et sans accès aux soins médicaux. L'Assemblée a déploré le non-respect par le régime du Bélarus des normes internationales en matière de droits humains et a exigé la tenue d'élections libres et équitables, tout en soutenant les forces démocratiques bélarussiennes dirigées par Svetlana Tikhanovskaïa. Elle a en outre appelé les États membres à intensifier leur soutien aux Bélarussiens qui fuient les persécutions, à fournir une assistance socio-économique et à refuser les demandes d'extradition qui pourraient être considérées comme motivées par des raisons politiques⁹.

10. Au 25 mars 2025, Viasna a signalé que le Bélarus comptait 1 201 prisonniers politiques, dont plus de 150 femmes. Depuis mai 2020, plus de 3 776 personnes auraient été emprisonnées pour des chefs d'accusation à caractère politique, et environ 2 542 personnes, dont 541 femmes, auraient depuis été libérées pour diverses raisons, notamment parce qu'elles avaient purgé leur peine. Au total, Viasna a recensé 6 560 personnes condamnées dans des affaires pénales motivées par des considérations politiques¹⁰.

11. Les prisonniers sont souvent tenus de signer une demande officielle de grâce, qui comporte un aveu de culpabilité. Les prisonniers politiques sont régulièrement détenus au secret (y compris Siarhei Tsikhanouski, qui aurait été victime d'une disparition forcée¹¹), soumis à la torture, à des traitements inhumains et à l'isolement dans des cellules disciplinaires, ainsi qu'à d'autres formes de mauvais traitements. Les rapports de Viasna mettent en évidence les pratiques employées par le régime bélarussien, notamment les menaces de mort, les passages à tabac lors des arrestations et de la détention, et les techniques d'étouffement telles que le placement de sacs en plastique sur la tête des détenus. En outre, les détenus sont souvent exposés de force à un froid extrême sans vêtements ni literie adéquats, ainsi qu'à un confinement prolongé dans des conditions de surpopulation et d'insalubrité. Les prisonniers ont subi des violences psychologiques, notamment des menaces, des humiliations et des intimidations, qui ont contribué à les plonger dans un état de stress psychologique extrême¹². Amnesty International fait état de la mort d'au moins sept personnes en détention depuis 2020, et établit un lien entre ces décès et les conditions de détention et l'insuffisance des soins médicaux¹³.

12. Les prisonniers politiques des colonies pénitentiaires bélarussiennes sont soumis au travail forcé. Ce travail s'effectue souvent dans des usines, des terres agricoles et des chantiers de construction gérés par l'État, où les travailleurs se retrouvent confrontés à des conditions difficiles et

⁸ Voir, par exemple, la [Résolution 2571 \(2024\)](#) « La détention et la condamnation de Julian Assange, et leurs effets dissuasifs sur les droits humains ».

⁹ [Résolution 2541 \(2024\)](#) « La détention arbitraire de Vladimir Kara-Mourza et la persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie et au Bélarus », [Résolution 2587 \(2025\)](#) « L'urgence d'organiser des élections libres et équitables au Bélarus ».

¹⁰ <https://spring96.org/en/news/117568>.

¹¹ <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/03/belarus-experts-mark-second-anniversary-enforced-disappearance-siarhei>.

¹² <https://spring96.org/en/news/117447>.

¹³ <https://www.amnesty.org/en/documents/eur49/8966/2025/en/>.

sont exploités. Des rapports font état de cas répétés de malnutrition, d'environnements de travail dangereux et d'accès insuffisant aux soins médicaux dans ces établissements¹⁴.

13. À l'approche des prétendues élections présidentielles de janvier 2025, les autorités biélorusses ont intensifié le recours aux arrestations préventives pour réprimer non seulement les militants politiques, mais aussi leurs familles. Selon certaines informations, plus de 100 proches de prisonniers politiques auraient été arrêtés, une tactique qui semble viser à faire pression sur les dissidents et à empêcher toute mobilisation des forces démocratiques. En outre, les autorités ont engagé des poursuites pénales contre 45 militants de l'opposition, qu'elles accusent de comploter pour prendre le pouvoir ou perturber les élections¹⁵.

14. Le régime de M. Loukachenko a intensifié sa répression contre les citoyens qui soutiennent l'Ukraine, en particulier ceux qui participent aux opérations militaires contre les envahisseurs russes. Cette répression se traduit par une série de mesures de rétorsion, notamment des poursuites pénales et de lourdes sanctions, qui visent à dissuader les Biélorusses de rejoindre les forces armées ukrainiennes ou de leur apporter leur aide. 209 personnes au moins, dont 38 femmes, ont été condamnées au Bélarus pour des actes considérés comme un soutien à l'Ukraine. Parmi elles, au moins 41 personnes ont été condamnées pour avoir fait des dons à des volontaires biélorusses, ainsi que pour avoir tenté de rejoindre les forces armées ukrainiennes et avoir communiqué des informations¹⁶.

15. Le 25 septembre 2024, la Cour suprême du Bélarus a notamment qualifié le régiment Kastus Kalinoŭski, une unité de volontaires biélorusses venus soutenir l'Ukraine, d'organisation terroriste. Cette qualification expose ses membres et ses sympathisants à de lourdes sanctions pénales, y compris la peine capitale. En outre, les autorités biélorusses ont activement engagé des poursuites à l'encontre de ressortissants ukrainiens, et 13 d'entre eux au moins ont été condamnés pour espionnage et tentative de sabotage¹⁷. Un membre de l'opposition biélorussienne et ancien combattant du régiment Kastus Kalinoŭski, Vasil Verameichyk, a été arrêté au Vietnam et extradé vers le Bélarus en novembre 2024, où il est accusé « d'activités terroristes », ce qui pourrait lui valoir la peine de mort¹⁸.

16. Parmi les personnes qui restent emprisonnées figurent le lauréat du prix Nobel de la paix Ales Bialiatski, le vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) Valiantsin Stefanovic et l'avocat des droits de l'homme Uladzimir Labkovich. À l'occasion du deuxième anniversaire de leur condamnation, les organisations biélorusses de défense des droits humains ont publié une déclaration commune qui qualifie leur détention « d'incarnation de la politique destructrice du régime d'Alexandre Loukachenko envers les représentants de la société civile, notamment les dissidents et les opposants politiques »¹⁹.

17. Maria Kalesnikava, figure de proue de l'opposition et ancienne directrice de campagne de Viktor Babaryka, a été détenue au secret pendant plus de deux ans. Elle a uniquement été autorisée à recevoir la visite de son père en novembre 2024, soit son premier contact avec le monde extérieur depuis fin 2022. Elle s'était vu refuser toute communication avec sa famille et ses avocats, ce qui a suscité de vives inquiétudes pour sa santé et sa sécurité en prison²⁰.

18. En janvier 2025, des images de Viktor Babaryka – autrefois l'un des principaux candidats à la présidence – ont été diffusées pour la première fois depuis près de deux ans. Ces images, publiées par le blogueur pro-gouvernemental Raman Pratasevich, montraient M. Babaryka visiblement plus mince et vêtu d'un uniforme de prisonnier marqué d'un insigne jaune qui signale son statut de prisonnier

¹⁴ <https://kyivindependent.com/belarusian-political-prisoners-recount-horrors-they-endured-in-lukashenkos-prisons/>.

¹⁵ <https://apnews.com/article/belarus-lukashenko-crackdown-opposition-arrests-717ffa658d17f3bd262ab1a878bab702>.

¹⁶ <https://spring96.org/en/news/117504>.

¹⁷ <https://spring96.org/en/news/117504>.

¹⁸ <https://www.reuters.com/world/belarus-opposition-fears-former-ukraine-volunteer-extradited-by-vietnam-2024-11-21/>.

¹⁹ <https://belhelcom.org/en/news/verdict-became-embodiment-destructive-policy-lukashenka-regime-statement-anniversary-trial>.

²⁰ <https://www.rferl.org/a/belarusian-opposition-figure-kalesnikava-prison-meeting-father/33199613.html>.

politique²¹. M. Pratasevich, qui était l'un des détracteurs les plus virulents de M. Loukachenko, vivait en exil jusqu'à ce que son vol Ryanair Athènes-Vilnius soit contraint d'effectuer un atterrissage d'urgence à Minsk sous de faux prétextes en mai 2021. M. Pratasevitch a alors été arrêté et condamné à huit ans d'emprisonnement pour outrage à M. Loukachenko, mais il a ensuite été gracié et est maintenant considéré comme un partisan du régime (probablement à la suite d'actes de torture ou de pressions psychologiques)²².

4. La situation en Fédération de Russie

19. Au 25 mars 2025, 1 566 personnes au moins étaient toujours emprisonnées pour des chefs d'accusation motivés par des considérations politiques²³. Elles sont généralement poursuivies pour des activités hostiles à la guerre, et des dizaines d'entre elles sont condamnées à de longues peines de prison. Des centaines d'autres encourent des amendes administratives, des actes de harcèlement et une surveillance pour des actes de protestation mineurs, tels que l'affichage de symboles anti-guerre ou la publication de déclarations critiques sur les réseaux sociaux, tandis que le pouvoir judiciaire a joué un rôle clé dans la légitimation de ces mesures répressives, en infligeant de lourdes peines aux personnes reconnues coupables de « dénigrement de l'armée russe » ou « d'apologie du terrorisme »²⁴. Selon les organisations de défense des droits humains, plus de 20 000 personnes ont été arrêtées par la police dans toute la Russie depuis février 2022 pour avoir manifesté contre la guerre, un millier d'entre elles ayant été inculpées, jugées ou emprisonnées pour ce motif, et plus de 9 000 ayant fait l'objet d'arrestations ou de sanctions administratives²⁵.

20. L'Assemblée a toujours constaté que le problème des prisonniers politiques en Russie était dû à des causes structurelles et systémiques qui n'ont fait que s'aggraver au fil des ans avec l'adoption de lois restrictives, notamment celles qui ont été promulguées après l'invasion à grande échelle de l'Ukraine²⁶. Dans sa Résolution 2541 (2024) « La détention arbitraire de Vladimir Kara-Mourza et la persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie et au Bélarus », l'Assemblée a reconnu que la détention de M. Kara-Mourza mettait en évidence la dure répression de la liberté en Russie. Je me réjouis de constater que M. Kara-Mourza et d'autres prisonniers politiques russes de premier plan ont recouvré la liberté à la suite d'un vaste échange de prisonniers, une mesure demandée par l'Assemblée²⁷.

21. Le sort des prisonniers politiques en Russie se caractérise par des détentions arbitraires, des peines manifestement disproportionnées, des mauvais traitements et une répression systématique. En mars 2025, Alexander Skobov, un dissident de 67 ans de l'époque soviétique, a été condamné à seize ans d'emprisonnement pour son opposition à la guerre, après avoir été reconnu coupable « d'apologie du terrorisme » et de « participation à une organisation terroriste », ce qui illustre la sévérité des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des détracteurs du gouvernement²⁸.

22. Le 23 mars 2025, Vladimir Kara-Mourza a indiqué sur son profil X que, pendant la messe dominicale à l'église Saint-Pierre de Saint-Petersbourg, le prêtre de la paroisse, le père Nikolai Savchenko, avait été arrêté par la police pour avoir publié sur les réseaux sociaux sa photo sur laquelle figurait le drapeau ukrainien et une citation de la Bible : « Ainsi dit le Seigneur, vous ne vous dresserez pas contre vos frères et vous ne les combattrez pas »²⁹.

²¹ <https://novayagazeta.eu/articles/2025/01/08/jailed-belarusian-presidential-hopeful-allowed-to-meet-pro-regime-blogger-in-prison-en-news>.

²² <https://www.bbc.com/news/world-europe-57353413>.

²³ <https://repression.info/criminal/how-many-people-are-imprisoned-today>.

²⁴ <https://ovd.info/en/advocacy/persecution-political-prisoners-submission-committee-ministers-council-europe#>.

²⁵ Vladimir Kara-Murza: 'The best promise of long-term security and stability on our continent lies with a democratic Russia'.

²⁶ Résolution 2446 (2022) « Cas signalés de prisonniers politiques en Fédération de Russie ».

²⁷ Résolution 2541 (2024) « La détention arbitraire de Vladimir Kara-Mourza et la persécution systématique des manifestants anti-guerre en Fédération de Russie et au Bélarus » ; [Libération de Vladimir Kara-Murza et d'autres prisonniers politiques : 'Notre détermination collective peut faire la différence'](#).

²⁸ <https://www.theguardian.com/world/2025/mar/21/soviet-era-dissident-alexander-skobov-draconian-jail-sentence-russia-anti-war-views>.

²⁹ <https://x.com/vkaramurza/status/1903823894999351304>.

23. Les prisonniers politiques sont souvent placés en isolement prolongé, ont un accès limité à un avocat et voient leurs droits fondamentaux, notamment le droit à un procès équitable, délibérément bafoués. Dans plusieurs cas, les avocats de personnalités de l'opposition ont également été pris pour cible, comme les avocats d'Alexeï Navalny³⁰. En janvier 2025, les trois avocats, Vadim Kobzev, Alexeï Liptser et Igor Sergunin, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans et demi. Ils étaient accusés d'avoir participé à une organisation extrémiste et d'avoir prétendument facilité la communication entre Navalny et ses partisans³¹.

24. En outre, on assiste à une résurgence des pratiques de l'ère soviétique, notamment au placement forcé des dissidents dans des établissements psychiatriques, selon des rapports qui font état de l'internement forcé de dizaines de personnes qui affichaient des opinions anti-guerre³².

25. Les rapports indiquent que la torture et les traitements inhumains restent répandus, en particulier à l'encontre des détenus ukrainiens en Russie ou dans les zones de l'Ukraine occupées par la Russie. Un rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine du 19 mars 2025 a conclu que le recours par la Russie aux disparitions forcées et à la torture, dans le cadre d'une politique d'État coordonnée menée contre la population civile, constitue un crime contre l'humanité³³.

26. Selon ce rapport, les autorités russes ont systématiquement eu recours à la détention arbitraire et à la disparition forcée dans les territoires ukrainiens occupés, qui ont visé des civils, des responsables locaux, des fonctionnaires, des journalistes et toute personne considérée comme une menace pour leurs objectifs militaires. Les détenus ont été transférés dans des centres de détention en Russie, souvent au secret. Ils subissent régulièrement des actes de torture, notamment des passages à tabac, des chocs électriques, des brûlures, des suffocations et des violences sexuelles³⁴.

27. Dans son arrêt *Ukraine c. Russie* du 25 juin 2024, relatif à la Crimée, la Cour européenne des droits de l'homme a conclu que la Russie avait commis de multiples violations de la Convention européenne des droits de l'homme consécutives à son occupation de la Crimée depuis 2014. Elle a conclu que les autorités russes étaient responsables de privation de liberté, de poursuites et/ou de condamnations illégales et continues de « prisonniers politiques ukrainiens » fondées sur l'application du droit russe en Crimée, en violation de l'article 18 combiné aux articles 5, 6, 8, 10 et 11 de la Convention. La Cour a estimé que ces affaires étaient emblématiques d'un système de poursuites engagées à titre de représailles et d'un détournement du droit pénal, et qu'elles illustraient une répression générale de l'opposition politique aux politiques russes en Crimée. Dans sa récente décision relative à la surveillance de l'exécution de cet arrêt, le Comité des Ministres a exhorté la Russie à libérer immédiatement tous les prisonniers politiques ukrainiens concernés et à assurer leur retour en toute sécurité sous la juridiction des autorités ukrainiennes. En attendant leur libération et leur retour, les autorités russes devraient immédiatement cesser toute forme de torture et de mauvais traitement et garantir à ces prisonniers l'accès à des avocats indépendants, à des soins médicaux et à une communication avec leurs familles et le monde extérieur ; permettre à des organismes internationaux indépendants de suivre leur état de santé et leurs conditions de détention et présenter la liste des personnes détenues, afin de permettre au Comité de surveiller leur libération en toute sécurité³⁵.

28. Alexeï Gorinov, conseiller municipal de Moscou qui, lors d'une réunion du conseil, avait déclaré que « des enfants mouraient » et que « toutes les actions de la société civile russe devraient viser à l'arrêt de la guerre et au retrait des troupes du territoire ukrainien », a été le premier à être condamné à près de sept ans d'emprisonnement pour avoir diffusé sciemment de fausses informations sur l'armée

³⁰ https://www.lemonde.fr/international/article/2024/09/20/russie-le-proces-cache-des-trois-avocats-de-navalny_6325324_3210.html.

³¹ <https://www.hrw.org/news/2025/01/22/prison-terms-navalyns-russian-defense-lawyers> ; [Une rapporteure de l'APCE condamne les perquisitions visant des avocats d'Alexeï Navalny et leur détention.](#)

³² <https://repression.info/criminal/how-many-people-are-imprisoned-today>.

³³ <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2025/03/ukraine-enforced-disappearances-committed-russian-authorities-amount-crimes>.

³⁴ Ibid.

³⁵

[https://search.coe.int/cm/#{%22CoEIdentifier%22:\[%220900001680b476d7%22\],%22sort%22:\[%22CoEValidationDate%20Descending%22\]}](https://search.coe.int/cm/#{%22CoEIdentifier%22:[%220900001680b476d7%22],%22sort%22:[%22CoEValidationDate%20Descending%22]}).

russe. En novembre 2024, il a été condamné à trois ans d'emprisonnement supplémentaires pour « apologie du terrorisme » - un cas évident de poursuites engagées à titre de représailles³⁶.

29. Nadezhda Buyanova, une pédiatre ukrainienne de 68 ans installée en Russie, a été condamnée à cinq ans et demi d'emprisonnement par un tribunal de Moscou le 12 novembre 2024. Les accusations portées contre elle étaient fondées sur le fait qu'elle aurait tenu des propos désobligeants à l'égard de soldats russes lors d'une consultation médicale avec un patient dont le père avait été tué en Ukraine³⁷.

30. En décembre 2024, Dmitry Talantov, un avocat spécialisé dans la défense des droits humains qui avait critiqué publiquement la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, a été condamné à sept ans d'emprisonnement parce qu'il aurait diffusé de « fausses informations » sur l'armée russe³⁸.

31. Maria Ponomarenko, journaliste et critique virulente du régime de Poutine, a été persécutée pendant sa détention. Elle a été arrêtée pour avoir rendu compte des frappes aériennes russes contre des civils et a été victime de mauvais traitements, de placement à l'isolement et de privation de soins médicaux en prison³⁹. Le 27 mars 2025, sa peine d'emprisonnement a été prolongée d'un an et dix mois supplémentaires au motif qu'elle aurait agressé deux gardiennes de prison⁴⁰.

32. À la suite de la répression de la communauté LGBTQ+, la Russie a intensifié le recours à la législation anti-extrémiste pour persécuter ses membres. Après la qualification du « mouvement international LGBT » d'organisation extrémiste par la Cour suprême russe, en novembre 2023, l'expression publique de l'identité sexuelle ou la défense des droits des personnes LGBTQ+ en Russie est passible de lourdes sanctions⁴¹. Début 2024, les tribunaux russes ont prononcé les premières condamnations connues en vertu de la nouvelle qualification d'extrémisme. Par exemple, un tribunal de Volgograd a déclaré coupable d'affichage de symboles d'une organisation extrémiste un homme qui avait publié la photo d'un drapeau arc-en-ciel sur son compte de réseau social⁴².

5. Conclusion

33. Les exemples ci-dessus montrent que la situation des prisonniers politiques au Bélarus et en Russie reste très préoccupante. Dans le cadre d'une persécution plus large des défenseurs des droits humains et des opposants politiques, les deux régimes totalitaires visent également les militants, les journalistes, les avocats et les organisations de la société civile par le biais de détentions arbitraires, d'accusations motivées par des considérations politiques, de violences et de restrictions légales. Le Bélarus et la Russie continuent d'instrumentaliser le droit pénal, les mesures anti-extrémistes et les cadres de la lutte contre le terrorisme pour réprimer la dissidence et réduire à néant ce qui reste de la société civile indépendante.

34. Au Bélarus, les autorités ont intensifié la répression à l'approche des « élections présidentielles » de 2025, en recourant aux arrestations préventives, à la torture et au travail forcé, tout en étendant la qualification « d'extrémistes » aux militants et aux médias. Le fait de cibler les personnes qui soutiennent l'Ukraine souligne d'autant plus les initiatives prises par le gouvernement pour criminaliser l'opposition politique et réprimer la solidarité avec les mouvements démocratiques.

35. En Russie, le régime a intensifié sa répression contre les militants anti-guerre, la communauté LGBTQ+ et les avocats des droits humains, renforçant ainsi son contrôle quasi total sur la société russe.

³⁶ <https://apnews.com/article/russia-ukraine-war-crackdown-alexei-gorinov-prison-d1f57a2e6c54ccfaa2de2aa25958e996>.

³⁷ <https://www.theguardian.com/world/2024/nov/12/moscow-doctor-accused-by-patient-of-criticising-war-is-jailed-for-five-years>.

³⁸ <https://apnews.com/article/russia-ukraine-war-crackdown-lawyer-dmitry-talantov-65399a06c2e1d29ed4f611da7d5f46b0>.

³⁹ <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/03/russia-authorities-must-urgently-protect-and-release-journalist-maria-ponomarenko/>.

⁴⁰ <https://novayagazeta.eu/articles/2025/03/27/jailed-russian-journalist-handed-fresh-20-month-term-for-prison-staff-assault-en-news>.

⁴¹ <https://www.hrw.org/news/2023/11/30/russia-supreme-court-bans-lgbt-movement-extremist>.

⁴² <https://www.reuters.com/world/europe/russia-makes-first-convictions-lgbt-extremism-following-ban-2024-02-01/>.

Les arrestations d'avocats, l'extension de la législation sur les « agents étrangers » et les restrictions croissantes des droits des personnes LGBTQ+ mettent en évidence un paysage politique de plus en plus répressif.

36. J'invite instamment la commission des questions juridiques et des droits de l'homme à accorder une attention particulière aux évolutions décrites dans la présente note d'information. Je travaillerai également en étroite collaboration avec le Rapporteur général sur les forces démocratiques russes et le Rapporteur général pour un Bélarus démocratique, afin d'examiner les mesures supplémentaires que l'Assemblée peut prendre pour aider les prisonniers politiques en Russie et au Bélarus.